



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

37 Boulevard Salvador Allende 44800 ST HERBLAIN - ☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 2 AVRIL 2013

2013-19 ACQUISITION DE MOBILIERS DE BUREAU

L'an deux mille treize, le mardi 2 avril, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 27 mars 2013, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, à la mairie de CORDEMAIS (44), sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 17
Votants : 18

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire

Titulaire ayant donné pouvoir :

Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay, ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard CLOUET,

Excusés:

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Secrétaire de séance : Serge COLIN

Délibération affichée : le 3 avril 2013

Transmis au contrôle de légalité :

06 MAI 2013

2013-19 ACQUISITION DE MOBILIERS DE BUREAU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-2 et L. 2122-21-1,

Vu le code des marchés publics,

Les services du SYDELA vont déménager en septembre prochain dans un nouveau bâtiment situé sur la commune d'Orvault, sur le parc d'activités du Bois Cesbron.

Le mobilier actuellement utilisé par les agents va être déménagé et réutilisé. Néanmoins, du mobilier complémentaire doit être commandé, notamment quelques postes de travail ainsi que du matériel pour équiper les salles de réunion et la salle de convivialité du personnel.

Compte-tenu du montant estimé de cette commande (environ 60 000 € HT), cette consultation sera menée par le biais de la procédure adaptée (articles 26 et 28 du code des marchés publics).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De procéder à une consultation en procédure adaptée pour l'acquisition de mobiliers de bureau,
- D'approuver le dossier de consultation des entreprises relatif à ce marché,
- D'autoriser le Président à engager et à conduire la procédure de consultation,
- D'autoriser le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

